



## INCENDIE DU MONASTÈRE DE SAINTE SCHOLASTIQUE - 1732

### Certificat d'incendie du 19 février 1732

Le monastère a été réduit en cendres à l'exception de l'église et de la basse-cour dans l'incendie survenu dans la nuit du 5 au 6 janvier dernier.

Tous les effets du monastère, à très peu de choses près, ont été perdus. Le danger a été tel que « plusieurs religieuses n'ont eu que le tems de quitter leur lict pour se sauver, sans avoir le loisir de prendre meme leurs habits ». Suite à cette destruction, trente-trois religieuses ont dû se réfugier dans des maisons séculières charitables.

Les maigres revenus du monastère ne suffisent pas à pourvoir aux besoins de ces femmes et encore moins à payer des pensions pour les placer dans d'autres monastères. Elles sont sans secours ni ressources. Il faut les secourir.

Extrait de : [www.jschweitzer.fr/la-religion/prieurés/prieuré-sainte-scholastique/](http://www.jschweitzer.fr/la-religion/prieurés/prieuré-sainte-scholastique/) :

*« le feu prit vers minuit la nuit du 5 au 6 janvier, dans l'apothicairerie, sous le dortoir des religieuses qui eurent à peine le temps, ainsi que les pensionnaires, de s'éveiller, de se lever et de se sauver, la plupart en chemise... La supérieure, Mme de Riberolles, 25 religieuses, 4 converses du voile noir et 2 du blanc, sont sans asile. La chapelle extérieure de St Bruno et le petit parloir sont épargnés par les flammes... ».*

Sur les instantes réclamations de l'évêque de Troyes, le garde des sceaux consent à laisser reconstruire une partie des bâtiments, mais à condition qu'on ne reçoive plus de novices à l'avenir. Le roi accorda un secours annuel de 1.800 livres pour subvenir aux besoins des religieuses restées dans le prieuré.

